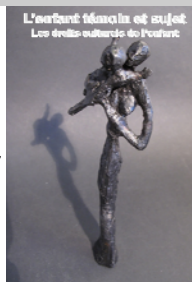


OBSERVATIONS PARTAGÉES

Les travaux de l'Observatoire

* Les droits culturels de l'enfant

Fin avril 2010, l'Observatoire de la diversité et des droits culturels organisait un colloque interdisciplinaire sur *L'enfant témoin et sujet: les droits culturels de l'enfant*, afin de souligner le 20ème anniversaire de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Les enfants sont les tout premiers concernés par l'effectivité des droits culturels.



Le document de synthèse ([DS 18](#), en français et bientôt en anglais) présente la vision développée au cours de ces trois jours. Les actes du colloque sont en voie de publication.

Observé au Conseil des droits de l'homme...

* Premier rapport de Farida Shaheed, Experte indépendante dans le domaine des droits culturels

L'Experte indépendante dans le domaine des droits culturels a présenté, le 31 mai 2010, lors de la 14ème session du Conseil des droits de l'homme, son tout premier rapport. Elle y pose le cadre juridique de ces droits en fonction des instruments des Nations Unies, soulève l'épineuse question de l'universalité et de la diversité, et explicite la complémentarité de son mandat avec les autres mécanismes de promotion des droits de l'homme, en particulier le travail du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels, et son [Observation générale 21](#) sur le *droit de participer à la vie culturelle*.

Cette présentation a été suivie, le 2 juin, par un événement parallèle, organisé par la plateforme d'ONG sur les droits culturels, afin de discuter les principaux éléments du rapport, les défis qui se posent et la manière dont les organisations de la société civile peuvent appuyer l'Experte dans la réalisation de son mandat. La plateforme a profité de l'occasion pour réitérer son soutien à Mme Shaheed et pour faire quelques suggestions de thèmes pour les rapports à venir.

L'Experte sera de passage prochainement à Genève pour participer à la consultation sur les valeurs traditionnelles (*voir calendrier dans marge de droite*).

[Lire le premier rapport de l'Experte](#)

[Lire l'allocution de l'Experte au Conseil des droits de l'homme](#)

* Nomination du nouveau Rapporteur sur le droit à l'éducation

Lors de sa 14ème session, le Conseil des droits de l'homme a nommé M. Kishore Singh au mandat de **Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation**. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans la réalisation de son mandat!

En tant que droit culturel le plus reconnu et développé, ce mandat est d'une importance capitale pour le développement de tous les droits culturels au sein du système international. M. Singh sera de passage à Genève en novembre dans le

N°5 Sept. 2010

Nouveauté sur la
Déclaration de Fribourg

Que signifie déclarer les droits culturels? Le **Commentaire article par article de la Déclaration de Fribourg** est maintenant publié et apporte des réponses (*voir sous Publiés*)!

A noter au calendrier...

* **4 octobre : Valeurs traditionnelles**
Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme organise la consultation demandée par la résolution [A/HRC/RES/12/21](#) sur les valeurs traditionnelles. Elle se tiendra à la salle XXI du Palais des Nations, de 10h à 18h.

* **XIIIème Sommet de la Francophonie**, (Montreux, 22—24 octobre). La journée du **23 octobre** sera consacrée à **3 tables rondes** sur les droits humains. [Voir le site](#)



Ca vaut aussi la peine de passer au [Village de la Francophonie](#), où l'Observatoire et la plate-forme d'ONG y tiendront un chalet!

* **5 et 8 novembre : Comité DESC**. La Suisse passera devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Lisez [les rapports présentés](#) officiellement et celui de la société civile ([FR](#) / [EN](#)).

A visiter sur internet!

Le document de synthèse 18 sur [Les droits culturels de l'enfant](#) est disponible sur le site de l'Observatoire! La version anglaise paraîtra d'ici peu

Le Collège universitaire Henry Dunant offrira en novembre un cours spécialisé de [formation sur le droit à l'éducation](#).

Culture et démocratie a publié un petit guide intitulé [Neuf es-](#)

de tous les droits culturels au sein du système international. M. Singh sera de passage à Genève en novembre dans le cadre de la formation du CUHD (voir liens sur internet, dans la marge de droite) afin de conduire des consultations avec la société civile.

un petit guide intitulé [Neuf essentiels pour déconstruire le « choc des civilisations »](#).

Observé par...

* **ATD Quart monde**



Lors de la 15ème session du Conseil des droits de l'homme, ATD Quart-monde a organisé un événement parallèle sur les « Principes directeurs sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté » en collaboration avec les missions permanentes de France et des Philippines et la rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté, Mme. Magdalena Sepulveda.

La section 3W de ces principes directeurs se penche sur le droit de participer à la vie culturelle des personnes dans une situation d'extrême pauvreté

[Consulter les documents correspondant](#) (en anglais)

* **Centre interdisciplinaire sur les droits culturels (CIDC), Nouakchott**



En juin dernier, le CIDC a organisé en collaboration avec l'Observatoire, un colloque sur les pratiques esclavagistes en Mauritanie. Par la même occasion, un projet de recherche sur les manifestations de ces pratiques et les raisons culturelles utilisées pour les justifier a été lancé, en partenariat avec 3 ONG: SOS esclaves, l'organisations des femmes chefs de familles (AFCF) et Yaakaare.

Cette recherche contribuera à compléter le [rapport](#) sur la Mauritanie de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, présenté lors de la 15ème session du Conseil (en anglais).

Publiés

* **Déclarer les droits culturels: commentaire de la Déclaration de Fribourg.** Patrice Meyer-Bisch, Mylène Bidault. Bruylant/Schulthess, 2010

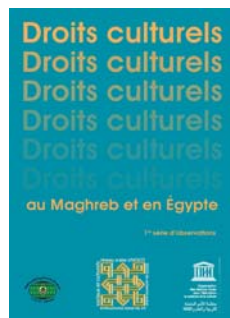


Les droits culturels désignent les droits et libertés pour une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité et d'accéder aux références culturelles comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création.

La *Déclaration de Fribourg*, lancée en 2007, a rassemblé et explicité les droits culturels déjà reconnus, mais dispersés, dans de nombreux instruments internationaux afin d'augmenter leur cohérence. Ce commentaire, article par article, démontre la fonction centrale de ces droits à l'intérieur du système universel et indivisible des droits humains. Ce texte sert de référence dans les développements normatifs et politiques actuels sur les sujets controversés touchant à l'identité individuelle et collective et développe systématiquement la portée de ces droits.

[Se procurer ce livre](#)

* **Les droits culturels au Maghreb et en Egypte: 1ère série d'observations.** Rabat: UNESCO, 2010. (A paraître prochainement)



Cet ouvrage présente les résultats d'une observation pionnière menée dans la région nord-africaine sur les droits culturels. Coordonnée par le bureau de l'UNESCO à Rabat, cette recherche s'est appuyée sur le réseau arabe de recherche-action sur les droits économiques, sociaux et culturels (ARADESC) et a impliqué des chercheurs des 6 pays concernés. Il en ressort un partage riche d'analyses et un outil unique, une grille comparative pour la sous-région, présentant un grand éventail de cas.

Le réseau poursuivra ses observations cette année, plus spécifiquement sur le droit de participer à la vie culturelle, en se basant sur l'Observation générale 21 du Comité DESC.

[En savoir plus sur le réseau ARADESC](#)

- * **La Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles: premier bilan et défis juridiques.** Hélène Ruiz Fabri.



Paris: Société de législation comparée, 2010.

« La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 est en vigueur depuis trois ans, permettant une première évaluation de ses effets et une réflexion sur ses perspectives. Cet ouvrage est issu, pour l'essentiel, d'un colloque éponyme organisé par l'UMR de droit comparé de Paris à la Sorbonne les 18 et 19 juin 2008. Il s'interroge sur la performance ou la capacité de performance de la Convention, dans une réflexion avant tout tournée vers l'avenir, afin de tracer des pistes pour une réalisation optimale des objectifs de la Convention, en particulier au bénéfice des pays en développement. On sait en effet les liens entre culture et développement, mais aussi les difficultés toujours renouvelées à penser les politiques de développement. [...]»

Présentation de l'éditeur

[Se procurer la publication](#)

Pour lire les numéros précédents des *Observations partagées*, consulter notre site: www.droitsculturels.org.

Pour des questions ou commentaires, envoyer un courriel à l'adresse électronique iiedh@unifr.ch. Pour supprimer votre nom de la liste d'envois, affichez « Stop » en objet!



L'Observatoire de la diversité et des droits culturels est un réseau d'observations dont le siège est à l'IIEDH, en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie et les réseaux des Chaires UNESCO



IIEDH
INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTHIQUE ET DES DROITS DE L'HOMME